
RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX SKIS 2025 ORGANISÉE PAR USB SKI BEAUREPAIRE

Dates et lieu

La traditionnelle bourse aux skis de l'USB Ski Beaurepaire se déroulera les **14 et 15 novembre 2025** à la salle polyvalente de Beaurepaire.

Objectifs

- Faire de bonnes affaires.
 - Bénéficier des conseils de professionnels ou de bénévoles du club.
 - Large choix d'articles : skis, chaussures, bâtons, vêtements, etc.
 - **Ateliers proposés :**
 - Réglage (gratuit).
 - Fartage (à prix préférentiel, uniquement le **15 novembre**).
-

Programme

Dépôt du matériel

Vendredi 14 novembre, 16h–20h

Aucun dépôt autorisé le samedi, sauf exceptions.

Vente

Samedi 15 novembre, 8h–16h

Païement en espèces ou par chèque (à l'ordre de *USB Ski Beaurepaire*).

Restitution

Samedi 15 novembre, 16h30–17h30

Présentation obligatoire du reçu de dépôt.

Note : Pour tout paiement par chèque supérieur à **50 €**, une pièce d'identité sera demandée.

Précisions importantes

1. Matériel accepté

- Doit être **en bon état et récent**.
- Le prix de vente est fixé par le déposant, avec conseils possibles du personnel.
- **Pièce d'identité obligatoire** pour le dépôt.
- Le club peut refuser un matériel non conforme.
- Un **reçu de dépôt** sera remis : à conserver pour récupérer le matériel ou les fonds des ventes.

2. Paiement du matériel vendu

- Paiement **pendant les heures de retrait**, sur présentation du reçu.
- **15 %** du prix de vente est retenu pour le fonctionnement du club.
- **Aucuns frais** pour le matériel invendu.

3. Dépôt tardif (samedi 15 novembre)

- **Frais majorés** : 30 % sur le matériel vendu + 2 € par article (vendu ou non).
- Le club peut refuser le dépôt tardif pour des raisons d'organisation.

4. Restitution du matériel

- **Obligatoire** dans la plage horaire indiquée, avec le reçu de dépôt.
- **Retard** : Majorations possibles (15 % à 25 %).

5. Pièces d'identité

- **Obligatoire** lors du dépôt et pour tout paiement par chèque (lutte contre le recel).

6. Acceptation du règlement

- Le dépôt de matériel implique l'acceptation **intégrale et sans réserve** du présent règlement.

Règlement établi par le Club USB Ski Beaurepaire.